

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6200**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Sciences et Technologie Mention Aménagement Urbanisme et Développement des Territoires spécialité : EUROpean Studies for Territorial and Urban Development (EUROSTUDies) Etudes européennes sur le développement territorial et urbain

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Lille 1 Sciences et Technologies, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université de Lille I, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ces professionnels bilingues (anglais + français ou autre langue) sont des spécialistes du développement urbain et territorial européen. Ils travaillent dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme dans un cadre international (organismes européens, ONG), ou sur des postes de spécialiste des relations internationales dans les agences d'urbanisme ou collectivités territoriales. L'intervention des professionnels peut aller de la rédaction de rapports d'orientation, y compris les enquêtes et l'animation des débats préalables, à la production de véritables documents de planification territoriale stratégique et à conception de projets. Elle s'effectue selon deux démarches théorique/politique ou opérationnelle. La réflexion politique et théorique se mène dans de nombreuses institutions, non seulement les organisations internationales mais aussi les administrations nationales et les collectivités territoriales. L'action opérationnelle concerne plutôt les villes et institution locales ou régionales (pilotage de projets de territoires, projets urbains, montage de dossier européens).

Ingénierie, coordination et conduite de projet territoriaux et urbains européens dans les champs de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat et du logement (spécialisation des projets de territoire, conception urbaine, production d'aménagements urbains, gestion urbaine, plans de déplacement, Maitrise des outils des politiques européennes de développement urbain et territorial (financement, montage de projets) et de la coopération transfrontalière Mise en oeuvre de projets territoriaux et urbains à l'échelle européenne, animation, production de savoirs (observation, diagnostic, capitalisation, évaluation, veille)
Analyse et prospective territoriale (planification stratégique, aide et préparation des politiques publiques urbaines et territoriales)
Aide à la décision (apport de connaissances, exemples comparatifs, analyses..)
Management et animation de projets territoriaux et urbains européens, animation de réseaux de villes et de territoires en Europe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ils exercent leur activité, le plus souvent au sein d'équipes pluridisciplinaires, dans les secteurs de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, des transports et déplacements. Les métiers d'aménageur-urbaniste s'exercent dans les secteurs public, parapublic, privé ou associatif :

- collectivités locales et territoriales notamment dans les services des relations internationales ou européennes, de coopération transfrontalière ou décentralisée (commune, établissement de coopération intercommunale, département, région..)
- organismes d'état (Préfecture-SGAR)
- organisations européennes ou internationales (institutions de l'Union européenne, Conseil de l'Europe, CEMAT, OCDE)
- associations (Agence d'urbanisme transfrontalière, syndicat, société d'économie mixte) et ONG
- bureaux d'études (aménagement, urbanisme, transports, déplacements, architecture, paysage) et entreprises implantés en Europe
- Chargé de mission en relations internationales, en coopération transfrontalière - Chef de projet en aménagement urbain (à l'échelle européenne)
- Directeur d'études, responsable de service (aménagement, urbanisme, coopération transfrontalière, internationale)

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

M1

Organisation des enseignements du premier semestre S1: 5 UE 30 crédits (6 crédits par UE)

- * UE 1 Savoirs fondamentaux en aménagement : grands enjeux et évolution des politiques et des outils d'aménagement en France, connaissance de la construction
- * UE 2 Outils et langues : groupes de niveaux en anglais, techniques de l'enquête, statistique, cartographie, sémiologie graphique, SIG, conception 3D, télédétection
- * UE 3 Cadre juridique et institutionnel de l'aménagement : connaissance des cadres politico-administratifs et systèmes de compétences, cadre juridique en matière d'aménagement et d'urbanisme, urbanisme réglementaire
- * UE 4 Développement et disparités territoriales (sauf CAD) : inégalité et déséquilibres territoriaux, polarisation, métropolisation, etc. et grandes tendances démographiques actuelles en Europe
- * UE 5 Construction durable (CAD) : construction des bâtiments et des ouvrages dans une perspective de développement durable (aspects technologiques, organisationnels et économiques, en phase de conception, de travaux, d'utilisation, et de fin de vie)
- * UE de spécialisation au choix :

UE 6 Technologies de construction

UE 7 Europe : espace et civilisation, fondement de l'identité européenne, Europe et diversité culturelle

UE 8 Histoire de l'urbanisme, approche statistique du projet et du développement des territoires, étude de cas

UE 9 Transport et organisation spatiale, initiation aux problématiques socio-spatiales des transports en milieu urbain, rôle des transports dans le développement des territoires

UE 10 Développement durable, théorie du développement durable, diversité et complémentarité des approches (environnementale, sociale, économique)

UE 11 Concepts et acteurs : tourisme, culture, patrimoine

Organisation des enseignements du second semestre S2: 3 UE 30 crédits

- * UE de spécialisation au choix :

UE 14 Cadres régionaux de l'urbanisme et du développement local en Europe

UE 15 Activités économiques, aménagement et développement des territoires

UE 16 Environnement et risques

UE 17 Maîtrise de la construction

UE 18 Gestion, communication, marketing appliqué au tourisme

* UE 19 Atelier d'aménagement territoriale et urbain (collectif) : acquisition des méthodes du diagnostic territorial et élaboration de scénarii

* UE 20 Stage en milieu professionnel (individuel) : donner aux étudiants les éléments de cadrage nécessaire à la compréhension des missions qui leurs seront confiées, les méthodes de la recherche documentaire, la construction d'un argumentaire, ainsi que les éléments nécessaires à la production d'un rapport de stage

M2

Organisation des enseignements du premier semestre S3: 6 UE 30 crédits (5 crédits par UE)

* UE 1 Principes du développement territorial et urbain en Europe : approche historique et héritages urbain en Europe (modèles et écoles de pensée), principes d'économie urbaine, activités et services (concurrence, environnement, société et développement économique)

* UE 2 Institutions et action publique en Europe : diversité des cadres juridiques et administratifs, institutions locales comparées, nouveaux enjeux de l'action publique urbaine et territoriale

* UE 3 L'union européenne, acteur et partenaire du développement territorial : institutions européennes, évolution des politiques territoriales en Europe, SDEC + actions européennes, initiatives des villes, impact de l'élargissement et enjeu de l'aménagement dans les PECO, cohésion territoriale, compétitivité et développement durable

* UE 4 Faire la ville et agir sur les territoires en Europe : urbanisme réglementaire (documents et mécanismes), urbanisme opérationnel et politiques foncières (acteurs, outil), régénération urbaine en Europe du Nord-Ouest (comparaison Royaume-Uni, France, Allemagne, Benélux)

* UE 5 Principes de coopération dans le cadre européen : frontière (approche épistémologique), effet frontière en économie, principes de la coopération frontalière, territoires à grands enjeux transfrontaliers (études de cas), coopération transnationale, interrégionale/ interétatique et décentralisée

* UE 6 Ingénierie de l'aménagement transfrontalier : coopération pour le développement territorial entre partenaires européens : montage de dossiers de coopération, ingénierie de l'aménagement et de l'urbanisme (application à l'espace transfrontalier lillois franco-belge), outils de l'urbanisme opérationnel et réglementaire en France / Belgique

Organisation des enseignements du second semestre S4: 2 UE 30 crédits

* UE 7 Atelier de projet et maîtrise des outils (collectif) : diagnostic, élaboration de scénarii, proposition de projets ou de préconisations (mise en situation professionnelle), utilisation d'outils (SIG, Autocad, télédétection, schémas heuristiques)

* UE 8 Stage professionnel et mémoire (individuel) : la mission doit permettre l'intégration professionnelle de l'étudiant. Il donne lieu à un

rapport soutenu devant un jury de professionnels et d'universitaires.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé de manière illimitée

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		oui personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26-01-1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X		non
Après un parcours de formation continue	X		oui personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26-01-1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		oui personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26-01-1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X		non
Par expérience dispositif VAE	X		oui personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26-01-1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au journal officiel du 27 avril 2002.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

www.univ-lille1.fr/ofip

Autres sources d'information :

USTL

Lieu(x) de certification :

USTL

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

USTL

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°31470